



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

### Séance du 30 juin 2017

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
présents : 17  
votants : 18  
dont pouvoir : 1

L'an deux mil dix-sept, le trente du mois de juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de CONTRES s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame BRISSET Dominique, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

Date de convocation :  
23 juin 2017

Présents : Mme BRISSET Dominique, M. CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre, M. MOREAU Dany, M. LELARGE Antoine, Mme BOURGUIGNON Sylvine, M. DEVEL Michel, Mme GASCHARD Christiane, Mme DELORD Martine, M. LEDDET Jean-Luc, Mme LE PABIC Christiane, M. BAUMER Thierry, Mme TÉTOT Pascale, Mme DELAUNAY Catherine, M. MAUBERT Jean-François, Mme MARILLEAU Isabelle, M. DROUHIN Jean-Yves, M. COLLIN Guillaume.

Absents ayant donnés un pouvoir:

M. PENTECOUTEAU Luc donne pouvoir à M. CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre

Absents excusés :

M. BRAULT Jean-Luc - Mme CHESNE Karine  
Mme JAHAN-BONTEMPS Isabelle – M. BOUCHER James

Monsieur BAUMER Thierry est désigné secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe présente le compte rendu de la séance du Conseil du 22 juin 2017 et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à apporter.  
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### DECISIONS DU MAIRE :

Vu l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de cette délégation, il est fait état des décisions prises entre le 22 juin 2017 et le 30 juin 2017:

- n° 18/2017 : Exercice du droit de préemption urbain au 24 rue Abel Poulin

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

#### **1. AFFAIRES GENERALES**

### ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le renouvellement des mandats des sénateurs de Loir et Cher interviendra le dimanche 24 septembre prochain.

Le Conseil Municipal s'est réunis afin de désigner les délégués titulaires et suppléants qui voteront à l'occasion de ces prochaines élections.

Une seule liste a été déposée.

Après vote,

Ont été élus délégués titulaires : Monsieur Brault Jean Luc, Monsieur Baumer Thierry, Madame Tétot Pascale, Madame Delord Martine, Monsieur Lelarge Antoine, Monsieur Drouhin Jean-Yves, Monsieur Pentecouteau Luc.

Ont été élus délégués suppléants : Madame Brisset Dominique, Madame Marilleau Isabelle, Monsieur Collin Guillaume, Monsieur Leddet Jean-Luc.

## **MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe donne lecture du rapport de présentation sur le mode de gestion du service public du chauffage urbain de la Ville de Contres. Vu la complexité de l'exploitation de la chaudière biomasse et du réseau de chaleur, elle devra être effectuée par un prestataire. Dans ce sens, une délégation de service public devra être trouvée.

Depuis la loi du 29 janvier 1993, les délégations de service public font l'objet d'une procédure de dévolution définie aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cette procédure prévoit l'intervention d'une commission dénommée « Commission de Délégation des Services Publics » (CDSP).

### **1- Rôle de la commission de DSP**

La commission a pour missions de :

- examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public) ;
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus ;
- analyser les offres, émettre un avis et dresser un procès-verbal d'analyse des offres ;
- émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

### **2- Composition de la commission de délégation de service public (L 1411-5 du CGCT)**

Siègent à la commission avec voix délibérative, pour les communes de 3 500 habitants et plus :

- le président : l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public (DSP) ou son représentant,
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

### **3- Modalités d'élection des membres de la commission de DSP**

Ses membres sont élus :

- au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article D 1411-5 du CGCT)
- au scrutin secret sauf accord unanime contraire (L 2121-21 du CGCT).

Il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires (L 1411-5).

La commission de délégation de service public a un caractère permanent jusqu'à la fin du mandat de ses membres.

Une seule liste est candidate :

#### **Titulaires :**

- 1- Monsieur Michel DEVEL
- 2- Monsieur Dany MOREAU
- 3- Monsieur Jean-Luc BRAULT
- 4- Monsieur Jean-Yves DROUHIN
- 5- Monsieur Jean-Luc LEDDET

**Suppléants :**

- 1- Madame Dominique BRISSET
- 2- Monsieur Antoine LELARGE
- 3- Monsieur Jean-François MAUBERT
- 4- Madame Pascale TETOT
- 5- Madame Martine DELORD

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret.

Vu l'avis du Comité technique lors de sa séance du 29 juin 2017 ;

Vu le rapport de présentation sur le mode de gestion du service public du chauffage urbain de la Ville de Contres ;

Considérant qu'une Délégation de service public est nécessaire pour l'exploitation de la chaudière biomasse et du réseau de chaleur ;

Le Conseil municipal,

- Approuver le principe de l'exploitation de la chaudière biomasse et du réseau de chaleur dans le cadre d'une délégation de service public,
- Approuve le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou La 1<sup>ère</sup> Adjointe en cas d'absence du Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation du service public.
- Décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

**Proclame élus les membres titulaires suivants :**

- 1- Monsieur Michel DEVEL
  - 2- Monsieur Dany MOREAU
  - 3- Monsieur Jean-Luc BRAULT
  - 4- Monsieur Jean-Yves DROUHIN
  - 5- Monsieur Jean-Luc LEDDET
- Par 18 suffrages exprimés

**Proclame élus les membres suppléants suivants :**

- 1- Madame Dominique BRISSET
  - 2- Monsieur Antoine LELARGE
  - 3- Monsieur Jean-François MAUBERT
  - 4- Madame Pascale TETOT
  - 5- Madame Martine DELORD
- Par 18 suffrages exprimés

La séance est levée à 19 h 00  
La 1<sup>ère</sup> adjointe,

Dominique BRISSET